Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 060-216004473-20250404-DE2025495-DE

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Absents : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COUTELET, FLEURY.

Absents excusés : M. GOMES
M. DUPUY

Absents : M. RAYNAUD, M. DUJARDIN et M. SAINT-POL

Secrétaire de séance : Mme Virginie DECAMP

Ouverture de séance : 20h00
Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération n° DE2025495– ADTO : Présentation du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Société Publique Locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise ». Exercices 2018 à 2023

Madame le Maire expose que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale ADTO-SAO.

Cette société a été contrôlée par la Chambre Régionale des comptes sur ses comptes et sa gestion sur les exercices 2018 à 2023.

La chambre a rendu son rapport définitif le 20 janvier 2025 et le conseil d'administration s'est prononcé le 19 mars 2025.

La collectivité, en qualité d'actionnaire de la SPL ADTO SAO, est appelée à délibérer sur le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Société Publique Locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise ».

Après avoir pris connaissance du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Société Publique Locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise »,

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 060-216004473-20250404-DE2025495-DE

Après avoir pris connaissance de la réponse de la SPL au dit rapport,

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte du rapport définitif et de la réponse annexée ;

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 04 avril 2025

Annie LEROY

Le Maire

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 08/04/2025